

Vos informations



Facture n° 202304007429

En date du 07/04/2023

Référence client : 7450541

Référence contrat : 560834

LIEU DE CONSOMMATION

18B RUE HENRI BARBUSSE

3EG

94340 JOINVILLE LE PONT

Offre : ONLINE & GREEN - BASE

Point de Livraison : 22 430 390 719 120

Matricule du Compteur : 261

Puissance : 6kVA

Option Tarifaire : BASE

Compteur : Linky communicant

Nous contacter



Service client

du lundi au vendredi de 09h à 17h :

Via rubrique Aide et Contact de votre espace client

Urgence dépannage Electricité 24h/24

(service assuré par Enedis)

09 726 750 94 (appel non surtaxé)



Mint Energie

CS 40900

34965 MONTPELLIER CEDEX 2

Retrouvez votre Espace Client 24h/24 sur
www.mint-energie.com/MonCompte

E-mail : via rubrique Aide et Contact



M ANTONIO MARCOS DE SOUZA
MME ANA VITORIA LIQUER DOS SANTOS
3EG
18B RUE HENRI BARBUSSE
94340 JOINVILLE LE PONT

VOTRE FACTURE D'ELECTRICITE

Période facturée : du 25/02/2023 au 24/03/2023**Electricité :** 72,29 € Hors TVA**TVA :** 12,78 €**Montant Total à Payer** 85,07 € TTC*Ce montant sera prélevé le 05/05/2023***Vos consommations : du 25/02/2023 au 24/03/2023**

Vous avez consommé : 202 kWh

Informations importantes

Date théorique de prochain relevé : 25/04/2023

Planète Oui et Mint Energie, des marques de Mint, S.A. au capital de 887 860,80 € - RCS Montpellier 422716878- Siège social : MINT- 52 rue d'Odin- CS 40900- 34965 Montpellier Cedex 2

AVIS DE PRELEVEMENT AUTOMATIQUE

Conformément à votre instruction, la somme à payer sera prélevée sur le compte ci-dessous

Titulaire du compte : DE SOUZA ANTONIO MARCOS

Numéro de compte : ***** ***** 000100000291774 **

Référence Unique de Mandat : 7450541-374264

Montant prélevé : 85,07 €**A partir du : 05/05/2023**Ce prélèvement apparaît sur votre relevé bancaire avec
l'intitulé MINT ENERGIE ELEC, merci de ne pas le rejeter !

Votre contrat électricité : ONLINE & GREEN - BASE
 PUISSANCE : 6kVA
 OPTION TARIFAIRES : BASE

Détail de votre facture

Période facturée : du 25/02/2023 au 24/03/2023

Abonnement		<i>Prix €HT/mois</i>	<i>Montant €HTT</i>	<i>TVA</i>	<i>Montant €TTC</i>
BASE - 6kVA - du 25/02/23 au 24/03/23		11,00	10,13	5,5 %	10,68
Total Abonnement			10,13		10,68
Consommation		<i>Index début</i>	<i>Index fin</i>	<i>Conso kWh</i>	<i>Prix €HT/kWh</i>
Base du 25/02/23 au 24/03/23 (relève)		10706	10908	202	0,2995
Total Consommation			202		60,50
Taxes et contributions liées à l'électricité		<i>Conso kWh</i>	<i>Prix €HT/kWh</i>	<i>Montant €HT</i>	<i>TVA</i>
Contribution Tarifaire d'Acheminement (CTA)				1,47	5,5 %
Contribution au Service Public de l'Electricité (CSPE)		202	0,00100	0,20	20 %
Total Taxes et Contributions				1,67	1,79
Total Electricité				72,29	85,07
dont 14,65 HT € reversés à Enedis au titre de l'acheminement de l'électricité.					

En résumé :

Total hors TVA	72,29 €
TVA 20%	12,14 €
TVA 5,5%	0,64 €
Total TTC de la facture	85,07 €

C'est ce total qui est reporté sur la première page de votre facture.
 Si vous avez déjà effectué des paiements, ils sont déduits de ce total et le montant débiteur (restant à payer) ou créditeur (à vous rembourser) est précisé sur la première page de cette facture.

Votre contrat électricité : ONLINE & GREEN - BASE
 PUISSANCE : 6kVA
 OPTION TARIFAIRES : BASE

Détail de votre facture

Période facturée : du 25/02/2023 au 24/03/2023

INFORMATIONS UTILES - merci d'en prendre connaissance

Origine 2021 de l'électricité renouvelable fournie par Mint Energie : 79% d'éolien, 12% de solaire, 9% d'hydraulique. Provenant à 100% de France.

Abonnement : comment est calculé son prix ? Le prix mensuel de référence de l'abonnement tel que défini dans les grilles tarifaires est calculé à partir du montant annuel de l'abonnement divisé par 12 et arrondi au centime d'euro le plus proche. Le montant de l'abonnement est facturé en fonction du nombre de jours réels facturés. Exemple : sur la base d'un abonnement annuel de 100 € HT le prix mensuel de référence est de $100/12 = 8,33$ € HT mais en janvier (31 jours) vous paierez : $100 \times 31 / (\text{Nb de jours de l'année}) = 8,49$ € HT.

Taxes et contributions : hormis la TVA, les taxes spécifiques au domaine de l'électricité sont la CSPE (Contribution au Service Public de l'Électricité), la CTA (Contribution Tarifaire d'Acheminement) et les TCFE (Taxes sur la Consommation Finale d'Électricité). Elles évoluent conformément à la réglementation et sont facturées de la même façon par tous les fournisseurs.

La CSPE sert à financer les politiques de transition énergétique et de soutien aux énergies renouvelables. Son montant est calculé en fonction de la consommation et le prix par kWh appliqué est indiqué dans la colonne correspondante de la rubrique Taxes et contributions du tableau.

La CTA est une taxe collectée par les fournisseurs d'énergie et reversée à la Caisse Nationale des Industries Électriques et Gazières. Elle est calculée sur la part fixe de l'acheminement reversé au gestionnaire de réseau (inclus dans votre abonnement) : le taux appliqué est de 27,04% pour les périodes avant le 01/08/21 et de 21,93% pour les périodes à compter du 01/08/21.

A noter que les TCFE aussi appelées taxes locales ont été supprimées en tant que telles depuis le 01/01/2022 pour la partie départementale (TCDFE) et le 01/02/2023 pour la partie communale (TCCFE). Néanmoins elles peuvent toujours apparaître sur vos factures pour les périodes antérieures à ces dates. Les montants appliqués dans votre cas sont indiqués dans la colonne correspondante de la rubrique Taxes et contributions du détail de votre facture.

Informations : retrouvez toutes les informations sur nos tarifs et nos services sur www.mint-energie.com

Réclamations et litiges : en cas de réclamation, vous pouvez contacter votre service client par téléphone ou via le formulaire présent sur notre site ou par courrier à Mint Energie - CS 40900 - 34965 Montpellier Cedex 2. Si les voies de recours internes ont été épuisées, en cas de litige lié à l'exécution du contrat et si votre réclamation écrite auprès de nos services n'a pas permis de régler le différend dans un délai de 2 mois, vous pouvez saisir le Médiateur National de l'Energie - Libre réponse n° 59252 - 75443 PARIS Cedex 09 ou via www.energie-mediateur.fr.

Tout sur vos démarches, vos droits et les économies d'énergie sur : www.sollen.fr

Solde créditeur et impayés : dans le cas où le client a un solde créditeur sur la présente facture et a des impayés résiduels non régularisés, le solde créditeur pourra être utilisé pour régulariser ces impayés.

Pénalités de retard : conformément aux CGV, à défaut de paiement intégral dans le délai prévu, les sommes dues par le Client particulier sont majorées de plein droit de pénalités de retard calculées sur la base d'une fois et demie le taux d'intérêt légal particulier appliqué au montant de la créance TTC. Les sommes dues par le Client Professionnel sont majorées de plein droit de pénalités de retard calculées sur la base de trois fois le taux de l'intérêt légal appliqué au montant de la créance TTC. Dans tous les cas le montant de ces pénalités ne peut être inférieur à 7,50 € TTC.

Paiement des factures : les factures sont payables par prélèvement automatique, chèque, mandat compte ou par chèque énergie. Les paiements par chèque énergie se font en ligne sur le site <https://chequeenergie.gouv.fr>, ou en nous envoyant le chèque énergie en mentionnant le numéro de client et de contrat à l'adresse suivante : Mint Energie - CS 40900 - 34965 Montpellier cedex 2. Les paiements envoyés par courrier postal sont sujets à délai de traitement ce qui peut générer des procédures de relance.

Prélèvement : merci de bien noter que les prélèvements Mint Energie peuvent parfois apparaître sur votre compte bancaire avec l'intitulé BUDGET TELECOM MINT ENERGIE : merci de ne pas les rejeter car cela peut générer des frais supplémentaires et des procédures de suspension ou de réduction de débit de fourniture d'électricité.

Résiliation : la résiliation du contrat est possible à tout moment sans préavis ni pénalités. Vous pouvez résilier depuis votre espace client ou contacter le service client pour la procédure.

Déménagement : en cas de déménagement, contactez le service client pour la procédure.

Arrondis : les montants totaux TVA incluse par rubrique étant arrondis, leur somme peut différer du total TTC calculé à partir du total hors TVA.